

Code de vie des écoles Judith-Jasmin et Anne-Hébert du service de garde et du service de dîner

À l'école, au service de garde et au service de dîner, **tous les élèves** ont le droit : d'être respectés, d'être écoutés, d'être aidés, d'être protégés, d'apprendre, de s'amuser et de s'épanouir. Tous les élèves ont également le devoir de respecter le code de vie suivant à l'école ou en sortie:



Je suis responsable de mes actes et de mes paroles.

1- Je me respecte.	2- Je respecte les autres et mon milieu.	3- Je respecte les règles de sécurité.
<p>1.1- Je viens à l'école tous les jours et j'arrive à l'heure (8 h 50 et 13 h 35).</p> <p>1.2- Je fais le travail demandé pour progresser dans mes apprentissages avec effort et constance. Je respecte les échéances.</p> <p>1.3- J'apporte tout le matériel scolaire nécessaire à l'école et j'en prends soin. (agenda, crayons, cahiers, manuels, etc.)</p> <p>1.4- Après l'école, j'apporte tout le matériel nécessaire pour faire mes devoirs et leçons car je ne peux pas retourner dans ma classe.</p> <p>1.5- Je porte des vêtements convenables, décents (pas de « bretelles spaghetti » ni de chandail « bedaine »), et adéquats selon la saison. (des bottes en hiver, etc.).</p> <p>1.6- Les jours d'éducation physique, j'apporte mes vêtements d'éducation physique (pantalon de sport, chandail à manches courtes, espadrilles.)</p> <p>1.7- Je prends soin de mon hygiène personnelle et je porte des vêtements propres.</p> <p>1.8- J'apporte des collations saines (fruits, légumes, produits laitiers, craquelins). Pas de noix, ni d'arachides.</p> <p>1.9- Je laisse les friandises à la maison (gomme, bonbons, chips, chocolat, etc.).</p> <p>1.10- Je refuse d'être intimidé(e) ou menacé (e) et j'en parle à un adulte.</p> <p>1.11- J'enlève mon couvre-chef à l'intérieur de l'école.</p>	<p>2.1- Je reconnais aux autres le droit de travailler dans un climat calme et paisible. En tout temps, je me déplace calmement dans l'école.</p> <p>2.2- Je m'adresse poliment à toutes personnes, adultes ou enfants.</p> <p>2.3- Je ne me batte pas, et je ne fais ni jambettes, ni bousculades.</p> <p>2.4- Je ne fais ni menace, ni intimidation et je ne pose aucun geste grossier.</p> <p>2.5- Je respecte les différences académiques, culturelles, sociales ou physiques par mes paroles, mes attitudes et mes gestes.</p> <p>2.6- Je participe activement à la résolution de mes problèmes de façon pacifique en parlant, en m'excusant, en consolant l'autre, en allant chercher de l'aide, etc.</p> <p>2.7- Je respecte mes biens, ceux des autres ainsi que le matériel scolaire.</p> <p>2.8- Je garde mon école et mon environnement propres. (Il est interdit de dessiner sur les murs, les tables, etc.).</p> <p>2.9- Je jette mes déchets dans les contenants appropriés (poubelle, bacs de recyclage, etc.).</p> <p>2.10- Au son de la cloche, j'arrête immédiatement de jouer et je me place aussitôt en rang, en silence.</p> <p>2.11- En tout temps, je communique en français à l'école (sauf lors des cours de langue).</p>	<p>3.1- À l'intérieur de l'école, je me déplace en marchant.</p> <p>3.2- Si un ballon sort de la cour, je demande à un surveillant d'aller le chercher.</p> <p>3.3- Dans l'école, je dois porter en tout temps des souliers. Il m'est interdit de circuler en bas ou en pantoufles.</p> <p>3.4- Je laisse à la maison cartes, jouets (balles, yo-yo), jeux et appareils électroniques sauf si j'ai une activité spéciale dans ma classe.</p> <p>3.5- Je ne lance rien à l'intérieur ni à l'extérieur de l'école (balle de neige, caillou, déchets).</p> <p>3.6- Je ne circule pas en bicyclette, en planche à roulettes, patins ou trottinette dans la cour.</p> <p>3.7- Je ne grimpe pas sur les clôtures, les rampes d'escaliers et la structure des ballons-voies.</p> <p>3.8- Pendant la récréation et à l'heure du dîner, je ne rentre pas dans l'école sans permission. Je reste dans ma zone de jeux.</p> <p>3.9- Lorsque je prends l'autobus scolaire, mon comportement est sécuritaire.</p> <div style="text-align: center;"> </div>

**Conséquences possibles au non-respect
des règles du code de vie.**

- ❖ Un avertissement verbal;
- ❖ Une démarche de résolution de problème;
- ❖ Une réparation à l'endroit de la victime;
- ❖ Un avertissement écrit dans l'agenda et signature par les parents;
- ❖ Un remboursement exigé aux parents pour perte ou bris;
- ❖ Une reprise de temps lors d'une récréation ou en fin de journée;
- ❖ Un retrait de privilège;
- ❖ Un retrait du groupe;
- ❖ Un appel aux parents par un membre du personnel de l'école;
- ❖ Un appel aux parents par la direction de l'école;
- ❖ Une rencontre de parents à l'école;
- ❖ Une suspension à l'interne;
- ❖ Une suspension à l'externe.

**Procédure prévue lors de grossière impolitesse,
de geste d'agression ou d'intimidation**

(Lorsque cette procédure sera mise en place, les parents recevront un avis écrit.)

Premier événement

Réflexion écrite et geste de réparation.

Deuxième événement

Réflexion écrite, suspension de récréation et geste de réparation.

Troisième événement

Suspension à l'interne, réflexion écrite et geste de réparation.

Quatrième événement

Suspension à la maison, réflexion écrite, retour à l'école avec les parents et geste de réparation.

La direction peut suspendre en tout temps l'élève qui refuse de respecter le code de vie ou fait preuve d'une grande agressivité physique ou verbale envers les adultes et/ou les pairs.

À l'intention des parents
Nous attirons votre attention sur des petites demandes particulières
que nous avons à votre égard... Merci d'en prendre note!



Dans le cas d'une absence de votre enfant :



Merci de téléphoner à la secrétaire pour l'en informer.
École Judith-Jasmin : 514-596-4404 poste 0
École Anne-Hébert : 514-596-7600 poste 0

Dans le cas d'un départ hâtif de votre enfant :

Lorsque vous prévoyez un départ hâtif, prière de l'inscrire à l'agenda de votre enfant en indiquant la date et l'heure afin que l'enseignant (e) en soit informé (e). Merci de passer au secrétariat à l'heure indiquée à l'agenda et de remplir le cartable à cet effet.

En tout temps, nous vous demandons votre collaboration pour que le matériel, les vêtements et la boîte à lunch de votre enfant soient bien identifiés à son nom. Il est beaucoup plus facile de retrouver ce qu'il pourrait perdre durant l'année.

Afin d'inculquer les valeurs de ponctualité et de respect, nous comptons sur votre collaboration pour que votre enfant arrive à l'heure (8 h 50/13 h 35) à l'école pour ne pas perturber le déroulement de son cours.

Dans le cas d'un retard de votre enfant :



Un élève qui est en retard (après 9 h) doit passer par le secrétariat pour demander son billet de retard. Les retards non motivés des élèves sont comptabilisés. Les billets de retards seront agrafés dans l'agenda pour être signés par les parents.

Après 4 retards dans un même mois, la direction envoie une lettre aux parents pour les informer que leur enfant devra faire une retenue pour reprendre le temps perdu. (Le temps de la retenue sera ajusté à l'âge de l'enfant.)

Si le problème persiste d'un mois à l'autre, la direction communiquera avec les parents afin de trouver une solution.

Je comprends que les vols, bris, activation de l'alarme-incendie et endommagements des biens et des lieux ne sont pas tolérés et que mes parents et moi devons défrayer des coûts liés à de tels gestes.

J'ai pris connaissance du code de vie des écoles Judith-Jasmin et Anne-Hébert et je m'engage à le suivre.

Signature de l'élève : _____

Signature d'un parent : _____

